

SARL 3S ELECTRONIQUE

95 route de Versailles
91160 CHAMPLAN

**Rapport du commissaire à la transformation et du
commissaire aux comptes sur la transformation de
la SARL 3S ELECTRONIQUE en Société par
Actions Simplifiée**

Max PEUVRIER
Commissaire aux comptes
2, avenue Victor Hugo
91450 SOISY SUR SEINE

SARL 3S ELECTRONIQUE

95 route de Versailles
91160 CHAMPLAN

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la SARL 3S ELECTRONIQUE

en Société par Actions Simplifiée

qui sera présenté à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 24 septembre 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les comptes annuels au 31/03/2025 approuvés par l'assemblée du 29 septembre 2025, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 1.428.604 € contre 650.465 € pour le précédent exercice, un bénéfice de 51.918 € contre une perte de 42.257 € pour l'exercice précédent et des capitaux propres de 471.679 € pour un capital social de 99.000 €.
- La situation comptable au 30/09/2025 établie par le gérant, fait état d'un chiffre d'affaires de 378.850 € et une trésorerie de 224.945 € contre 338.240 € au 31/03/2025. Le résultat d'exploitation serait assez largement positif, en conséquence, les capitaux propres qui s'élevaient à 471.679 € restent supérieur au capital social.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

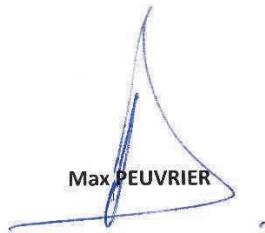
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à nous assurer si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.
- A analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous sommes en mesure d'attester que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Soisy Sur Seine, le 8 novembre 2025

Le Commissaire aux Comptes
et Commissaire à la transformation


Max PEUVRIER